



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

Délibération n°33

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création d'un poste de coordonnateur technique et projets – catégorie B – à temps complet

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les décrets n° 2016-594 du 12 mai 2016 et n°2022-1201 du 31 août 2022 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Il convient de créer un emploi permanent sur un poste de coordonnateur technique et projets par équivalence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet.

Cet agent assurera une assistance technique au montage et au suivi des projets menés par la commune. Il sera également chargé d'élaborer, suivre et contrôler les éléments budgétaires et financiers et de mettre en œuvre et assurer le suivi administratif et juridique lié à la commande publique. Il assurera également une mission de dessinateur de bureau d'étude à l'aide de logiciel spécialisé.

Cet agent, devra remplir toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, et sera intégré dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, s'il remplit

l'ensemble des conditions statutaires, et sera rémunéré conformément à la grille indiciaire correspondant au grade de recrutement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter un agent contractuel de droit public, en application des articles L332-8 2° et L332-14 du code général de la fonction publique.

La rémunération sera alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité, ainsi que la prime annuelle versée à l'ensemble du personnel communal.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Crée un poste de coordonnateur technique et projets à temps complet selon les conditions de recrutement définies ci-dessus,***
- ***Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

